

N° 154
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

23 juin 2025

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord
entre le **Gouvernement de la République française**
et le **Gouvernement de la République de Chypre**
sur la **coopération** lors des **opérations d'évacuation**
à partir de la **région du Moyen-Orient**
via le **territoire de la République de Chypre**
dans le **cadre d'une situation de crise***

(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté, en première lecture,
après engagement de la procédure accélérée,
le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 345, 727 et 728 (2024-2025).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Chypre sur la coopération lors des opérations d'évacuation à partir de la région du Moyen-Orient *via* le territoire de la République de Chypre dans le cadre d'une situation de crise, signé à Paris le 9 septembre 2022 et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 juin 2025.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 345 (2024-2025).